

# EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du 25 mars 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 049-200054435-20240327-DELIB\_028-DE

SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres consultatifs présents : 0  
Date d'envoi des éléments : 18 mars 2024

Délibération n° : 2024-028

Le lundi vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à St Macaire en Mauges, salle Arums, 23 place Henri Doizy, sous la Présidence de Claudine Gossart, Vice-Présidente du CCAS.

**Membres présents (12)** : Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Annie Naud, Marie-Paule Noiriél, Elisabeth Pouplard, Henri Raulais, Marie-Annick Renoul, Marie-Agnès Villeneuve

**Membres absents n'ayant pas donné de délégation de vote (2)** : Aurélie Brunet, Damien Mazé

**Membres absents ayant donné une délégation de vote (2)** :

Absents	Délégation de vote à
Jean-François Bellocq	Marie-Annick Renoul
Didier Huchon	Claudine Gossart

**Membre consultatif présent (0)** :

**Membres consultatifs absents (3)** : Eric Chouteau, Caroline Fonteneau, Florence Poupin

**Secrétaire de séance** : Annie Naud

Les membres présents constituent la majorité des membres du Conseil d'Administration du CCAS de SEVREMOINE en exercice.

Les Procès-Verbaux des Conseils d'Administration du 18 janvier 2024 et du 12 février 2024, ont été approuvés à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATIONS

### Régularisation 2023 de quatre loyers de la Résidence Autonomie Avresne

Rapporteur : Claudine Gossart – Vice-Présidente du CCAS

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

A l'occasion des vérifications de facturation opérées par la trésorerie en janvier 2024, il a été constaté quatre erreurs de montants de loyers appliqués sur des appartements, les loyers ayant été indûment inversés.

Après vérification, cette erreur commise par nos services remonte au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'occasion du changement de tarification pour se conformer aux tarifs pratiqués par les bailleurs sociaux.

Cette erreur concerne les logements 23 et 24 qui ont versé des loyers supérieurs au montant réellement dû pour des montants respectifs de trop versés à hauteur de 534.24€ pour le logement 23 et de 334.81€ pour le logement 24.

Et cela concerne les logements 26 et 27 qui ont versé des loyers inférieurs au montant réellement dû pour des montants respectifs à hauteur de 626.16€ pour le logement 26 et de 440.04€ pour le logement 27.

Après examen, étant donné les montants en cause et la fragilité financière des résidents concernés, il est proposé que le budget Résidences Autonomie supporte les deux cas où les loyers perçus sont inférieurs aux loyers dus pour un coût total de 1066.20€ mais que le remboursement soit effectué aux résidents qui ont trop payé.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 049-200054435-20240327-DELIB\_028-DE



**VU** le Code de l'Action Sociale et notamment les articles L123-4 et suivants,

**VU** la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 relative aux rapports locatifs et notamment l'article 17-1,

**VU** la délibération DCA du CCAS du 22 novembre 2021 relative à la révision annuelle des loyers des bailleurs et de la commune,

**VU** la délibération n°2023-089 du 04 décembre 2023 portant sur le budget annexe 2024 des résidences autonomie.

Le Conseil d'Administration du CCAS,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité

- **REMBOURSE** les trop perçus constatés aux locataires des logements 23 et 24 à hauteur de 534.24€ pour le logement 23 et de 334.81€ pour le logement 24.
- **PREND en CHARGE** par le budget Résidences Autonomie les sommes dues pour les logements 26 et 27.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Copie certifiée conforme au registre dûment signé.  
En Mairie de Sèvremoine,  
Le 27 mars 2024



*Claudine Gossart*  
Vice-Présidente du CCAS de SÈVREMOINE